

PERMIS DE CONSTRUIRE Maison individuelle

Dans le cadre d'un dépôt de dossier en mairie par voie papier, vous devez fournir :

- 4 dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis.
- 5 exemplaires supplémentaires du formulaire et des pièces PCMI1, PCMI2 et PCMI3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis.

Le dossier peut également être déposé de manière dématérialisée sur le Guichet numérique de la Ville (accessible depuis le site internet www.petit-quevilly.fr)



SOMMAIRE

Guide du Permis de Construire à conserver

Demande de Permis de Construire
Cerfa n° 13406 (pages 1 à 6)..... à compléter et à signer

Bordereau de dépôt des pièces jointes
à la demande de Permis de Construire
(pages 7 à 9).....à conserver

Déclaration des éléments nécessaires
au calcul des impositions (pages 10 et 11).....à compléter et à signer

Bordereau de dépôt des pièces jointes
lorsque le projet comporte des démolitions (page 1)à conserver

Notice d'information pour les demandes
de Permis de Construire avec ou sans démolition
Cerfa n° 51190à conserver

Notice d'information pour la déclaration
des éléments nécessaires au calcul des impositions
Cerfa n°51191 (pages 1 et 2).....à conserver

Fiche d'aide pour le calcul de la surface
de plancher et de la surface taxableà conserver

Documents disponibles en mairie ou sur le site internet de la Ville (www.petit-quevilly.fr) :

- Le règlement du Plan Local d'Urbanisme applicable à votre terrain.
- Un plan de la ville, pour joindre à votre dossier.

**Pour tout renseignement
complémentaire :**

La Mairie
Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme
Place Henri-Barbusse
BP 202
76141 Petit-Quevilly Cedex
tél : 02 35 63 75 50
mail : amenagement-urbanisme@petit-quevilly.fr

Bénéficiez d'un conseil gratuit :

C.A.U.E.
Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement
27 rue François-Mitterrand
BP 90241
76140 Petit-Quevilly Cedex
tél : 02 35 72 94 50
site : www.caue76.org

Espace Info Énergie de la Métropole Rouen Normandie
14 bis avenue Pasteur
76000 Rouen
tél : 0 800 021 021
site : [mrn.metropole-rouen-normandie.fr/
conseil-energie-dans-la-metropole](http://mrn.metropole-rouen-normandie.fr/conseil-energie-dans-la-metropole)



GUIDE

du

PERMIS DE CONSTRUIRE UNE MAISON INDIVIDUELLE (PCMI) Démarche à effectuer

➤ Quels sont les travaux soumis à Permis de construire ?

- Vous construisez ou vous agrandissez une maison.
- Vous construisez ou vous agrandissez une dépendance.
- Vous aménagez pour l'habitation tout ou partie d'une construction existante.
- Votre projet comprend éventuellement des démolitions.
- Cette liste n'est pas exhaustive. En cas de doute, reportez-vous à la notice explicative détaillée (Cerfa n° 51434) disponible sur : www.service-public.fr (Autorisations d'urbanisme) ou renseignez-vous auprès de la mairie.

➤ Comment constituer votre dossier ?

Formulaire PC

Demande de Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes

composant le dossier de construction

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous construisez une maison individuelle ou ses annexes.
- Vous agrandissez une maison individuelle ou ses annexes.
- Vous aménagez pour l'habitation tout ou partie d'une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.

Pour savoir précisément à quelle formalité est soumise une maison, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cette notice a le même statut que le permis de construire.

P.C. Ce formulaire est à remplir et à déposer en mairie. La présente demande a été reçue le : _____

Choisir l'adresse : ☐ Adresse des Bâtiments de France ☐ Au Directeur du Petit Quartier

1 - Identité du demandeur

Vous êtes un particulier : ☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Personne

Date et lieu de naissance : _____

Commune : _____

Prénoms : _____

Nom : _____

Vous êtes une personne morale : _____

N° SIRET : _____

Représentant de la personne morale : _____

2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Indiquez l'adresse pour le pays étranger : _____

Téléphone : _____

Indiquez l'adresse pour le pays étranger : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : _____

Division territoriale : _____

Si vous souhaitez que le contenu de la présente demande soit communiqué à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : _____

Prénoms : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Indiquez l'adresse pour le pays étranger : _____

Téléphone : _____

Indiquez l'adresse pour le pays étranger : _____

☐ J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____

J'ai pu obtenir une copie de la notice explicative sans avoir à la consultation de courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'annexe de la notice explicative augmentée de huit pages.

+

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire une maison individuelle et/ou ses annexes

Cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reporter le numéro correspondant sur la pièce jointe

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du bordereau de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre projet, par les pièces énumérées ci-dessous (Art. R. 431-2 du code de l'urbanisme). Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, espace remarquable, pays rural, etc.) ou si des travaux de modification d'une construction existante dépassent plus de 2 ans hors l'échéance d'une demande de dérogation à des règles de construction (Art. L. 111-4 du code de la construction et de l'habitation).

Ces exemplaires supplémentaires des pièces PCMI 1, PCMI 2 et PCMI 3 en plus de ceux fournis dans chaque dossier sont demandés afin d'être envoyés à l'autorité compétente pour consultation et avis (Art. R. 431-2 du code de l'urbanisme).

1 - Pièces obligatoires pour toute loi de construction :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
PCMI 1. Un plan de situation du terrain (Art. R. 431-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
PCMI 2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier (Art. R. 431-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
PCMI 3. Un plan en coupe du terrain et de la construction (Art. R. 431-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
PCMI 4. Une notice décrivant le terrain et la construction (Art. R. 431-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
PCMI 5. Un plan des façades et des toitures (Art. R. 431-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
PCMI 6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement (Art. R. 431-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
PCMI 7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (Art. R. 431-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
PCMI 8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (Art. R. 431-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier

2 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans un lotissement :	
PCMI 9. Le certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot (Art. R. 431-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
PCMI 10. Le certificat attestant l'équipement des équipements desservant le lot (Art. R. 431-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concerté (ZAC) :	
PCMI 11. Une copie des dispositions du cahier des charges de création de terrain qui indiquent le nombre de lot constructible sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions de cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone (Art. R. 431-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
PCMI 12. La convention entre le promoteur ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone (Art. R. 431-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :	
PCMI 13. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement (Art. R. 431-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier

De renseigner auprès de la mairie.

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.

+

Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour un permis de construire une maison individuelle

Informations nécessaires en application de l'article R. 435 du code de l'urbanisme

Cette déclaration est à remplir et à déposer en mairie. Elle est soumise à la même sanction que le permis de construire.

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface totale (1) (m²) : _____

Surface totale hors (2) (m²) : _____

Surface totale hors (3) (m²) : _____

Surface totale hors (4) (m²) : _____

Surface totale hors (5) (m²) : _____

Surface totale hors (6) (m²) : _____

Surface totale hors (7) (m²) : _____

Surface totale hors (8) (m²) : _____

Surface totale hors (9) (m²) : _____

Surface totale hors (10) (m²) : _____

Surface totale hors (11) (m²) : _____

Surface totale hors (12) (m²) : _____

Surface totale hors (13) (m²) : _____

Surface totale hors (14) (m²) : _____

Surface totale hors (15) (m²) : _____

Surface totale hors (16) (m²) : _____

Surface totale hors (17) (m²) : _____

Surface totale hors (18) (m²) : _____

Surface totale hors (19) (m²) : _____

Surface totale hors (20) (m²) : _____

Surface totale hors (21) (m²) : _____

Surface totale hors (22) (m²) : _____

Surface totale hors (23) (m²) : _____

Surface totale hors (24) (m²) : _____

Surface totale hors (25) (m²) : _____

Surface totale hors (26) (m²) : _____

Surface totale hors (27) (m²) : _____

Surface totale hors (28) (m²) : _____

Surface totale hors (29) (m²) : _____

Surface totale hors (30) (m²) : _____

Surface totale hors (31) (m²) : _____

Surface totale hors (32) (m²) : _____

Surface totale hors (33) (m²) : _____

Surface totale hors (34) (m²) : _____

Surface totale hors (35) (m²) : _____

Surface totale hors (36) (m²) : _____

Surface totale hors (37) (m²) : _____

Surface totale hors (38) (m²) : _____

Surface totale hors (39) (m²) : _____

Surface totale hors (40) (m²) : _____

Surface totale hors (41) (m²) : _____

Surface totale hors (42) (m²) : _____

Surface totale hors (43) (m²) : _____

Surface totale hors (44) (m²) : _____

Surface totale hors (45) (m²) : _____

Surface totale hors (46) (m²) : _____

Surface totale hors (47) (m²) : _____

Surface totale hors (48) (m²) : _____

Surface totale hors (49) (m²) : _____

Surface totale hors (50) (m²) : _____

Surface totale hors (51) (m²) : _____

Surface totale hors (52) (m²) : _____

Surface totale hors (53) (m²) : _____

Surface totale hors (54) (m²) : _____

Surface totale hors (55) (m²) : _____

Surface totale hors (56) (m²) : _____

Surface totale hors (57) (m²) : _____

Surface totale hors (58) (m²) : _____

Surface totale hors (59) (m²) : _____

Surface totale hors (60) (m²) : _____

Surface totale hors (61) (m²) : _____

Surface totale hors (62) (m²) : _____

Surface totale hors (63) (m²) : _____

Surface totale hors (64) (m²) : _____

Surface totale hors (65) (m²) : _____

Surface totale hors (66) (m²) : _____

Surface totale hors (67) (m²) : _____

Surface totale hors (68) (m²) : _____

Surface totale hors (69) (m²) : _____

Surface totale hors (70) (m²) : _____

Surface totale hors (71) (m²) : _____

Surface totale hors (72) (m²) : _____

Surface totale hors (73) (m²) : _____

Surface totale hors (74) (m²) : _____

Surface totale hors (75) (m²) : _____

Surface totale hors (76) (m²) : _____

Surface totale hors (77) (m²) : _____

Surface totale hors (78) (m²) : _____

Surface totale hors (79) (m²) : _____

Surface totale hors (80) (m²) : _____

Surface totale hors (81) (m²) : _____

Surface totale hors (82) (m²) : _____

Surface totale hors (83) (m²) : _____

Surface totale hors (84) (m²) : _____

Surface totale hors (85) (m²) : _____

Surface totale hors (86) (m²) : _____

Surface totale hors (87) (m²) : _____

Surface totale hors (88) (m²) : _____

Surface totale hors (89) (m²) : _____

Surface totale hors (90) (m²) : _____

Surface totale hors (91) (m²) : _____

Surface totale hors (92) (m²) : _____

Surface totale hors (93) (m²) : _____

Surface totale hors (94) (m²) : _____

Surface totale hors (95) (m²) : _____

Surface totale hors (96) (m²) : _____

Surface totale hors (97) (m²) : _____

Surface totale hors (98) (m²) : _____

Surface totale hors (99) (m²) : _____

Surface totale hors (100) (m²) : _____

Surface totale hors (101) (m²) : _____

Surface totale hors (102) (m²) : _____

Surface totale hors (103) (m²) : _____

Surface totale hors (104) (m²) : _____

Surface totale hors (105) (m²) : _____

Surface totale hors (106) (m²) : _____

Surface totale hors (107) (m²) : _____

Surface totale hors (108) (m²) : _____

Surface totale hors (109) (m²) : _____

Surface totale hors (110) (m²) : _____

Surface totale hors (111) (m²) : _____

Surface totale hors (112) (m²) : _____

Surface totale hors (113) (m²) : _____

Surface totale hors (114) (m²) : _____

Surface totale hors (115) (m²) : _____

Surface totale hors (116) (m²) : _____

Surface totale hors (117) (m²) : _____

Surface totale hors (118) (m²) : _____

Surface totale hors (119) (m²) : _____

Surface totale hors (120) (m²) : _____

Surface totale hors (121) (m²) : _____

Surface totale hors (122) (m²) : _____

Surface totale hors (123) (m²) : _____

Surface totale hors (124) (m²) : _____

Surface totale hors (125) (m²) : _____

Surface totale hors (126) (m²) : _____

Surface totale hors (127) (m²) : _____

Surface totale hors (128) (m²) : _____

Surface totale hors (129) (m²) : _____

Surface totale hors (130) (m²) : _____

Surface totale hors (131) (m²) : _____

Surface totale hors (132) (m²) : _____

Surface totale hors (133) (m²) : _____

Surface totale hors (134) (m²) : _____

Surface totale hors (135) (m²) : _____

Surface totale hors (136) (m²) : _____

Surface totale hors (137) (m²) : _____

Surface totale hors (138) (m²) : _____

Surface totale hors (139) (m²) : _____

Surface totale hors (140) (m²) : _____

Surface totale hors (141) (m²) : _____

Surface totale hors (142) (m²) : _____

Surface totale hors (143) (m²) : _____

Surface totale hors (144) (m²) : _____

Surface totale hors (145) (m²) : _____

Surface totale hors (146) (m²) : _____

Surface totale hors (147) (m²) : _____

Surface totale hors (148) (m²) : _____

Surface totale hors (149) (m²) : _____

Surface totale hors (150) (m²) : _____

Surface totale hors (151) (m²) : _____

Surface totale hors (152) (m²) : _____

Surface totale hors (153) (m²) : _____

Surface totale hors (154) (m²) : _____

Surface totale hors (155) (m²) : _____

Surface totale hors (156) (m²) : _____

Surface totale hors (157) (m²) : _____

Surface totale hors (158) (m²) : _____

Surface totale hors (159) (m²) : _____

Surface totale hors (160) (m²) : _____

Surface totale hors (161) (m²) : _____

Surface totale hors (162) (m²) : _____

Surface totale hors (163) (m²) : _____

Surface totale hors (164) (m²) : _____

Surface totale hors (165) (m²) : _____

Surface totale hors (166) (m²) : _____

Surface totale hors (167) (m²) : _____

Surface totale hors (168) (m²) : _____

Surface totale hors (169) (m²) : _____

Surface totale hors (170) (m²) : _____

Surface totale hors (171) (m²) : _____

Surface totale hors (172) (m²) : _____

Surface totale hors (173) (m²) : _____

Surface totale hors (174) (m²) : _____

Surface totale hors (175) (m²) : _____

Surface totale hors (176) (m²) : _____

Surface totale hors (177) (m²) : _____

Surface totale hors (178) (m²) : _____

Surface totale hors (179) (m²) : _____

Surface totale hors (180) (m²) : _____

Surface totale hors (181) (m²) : _____

Surface totale hors (182) (m²) : _____

Surface totale hors (183) (m²) : _____

Surface totale hors (184) (m²) : _____

Surface totale hors (185) (m²) : _____

Surface totale hors (186) (m²) : _____

Surface totale hors (187) (m²) : _____

Surface totale hors (188) (m²) : _____

Surface totale hors (189) (m²) : _____

Surface totale hors (190) (m²) : _____

Surface totale hors (191) (m²) : _____

Surface totale hors (192) (m²) : _____

Surface totale hors (193) (m²) : _____

Surface totale hors (194) (m²) : _____

Surface totale hors (195) (m²) : _____

Surface totale hors (196) (m²) : _____

Surface totale hors (197) (m²) : _____

Surface totale hors (198) (m²) : _____

Surface totale hors (199) (m²) : _____

Surface totale hors (200) (m²) : _____

Surface totale hors (201) (m²) : _____

Surface totale hors (202) (m²) : _____

Surface totale hors (203) (m²) : _____

Surface totale hors (204) (m²) : _____

Surface totale hors (205) (m²) : _____

Surface totale hors (206) (m²) : _____

Surface totale hors (207) (m²) : _____

Surface totale hors (208) (m²) : _____

Surface totale hors (209) (m²) : _____

Surface totale hors (210) (m²) : _____

Surface totale hors (211) (m²) : _____

Surface totale hors (212) (m²) : _____

Surface totale hors (213) (m²) : _____

Surface totale hors (214) (m²) : _____

Surface totale hors (215) (m²) : _____

Surface totale hors (216) (m²) : _____

Surface totale hors (217) (m²) : _____

Surface totale hors (218) (m²) : _____

Surface totale hors (219) (m²) : _____

Surface totale hors (220) (m²) : _____

Surface totale hors (221) (m²) : _____

Surface totale hors (222) (m²) : _____

Surface totale hors (223) (m²) : _____

Surface totale hors (224) (m²) : _____

Surface totale hors (225) (m²) : _____

Surface totale hors (226) (m²) : _____

Surface totale hors (227) (m²) : _____

Surface totale hors (228) (m²) : _____

Surface totale hors (229) (m²) : _____

Surface totale hors (230) (m²) : _____

Surface totale hors (231) (m²) : _____

Surface totale hors (232) (m²) : _____

Surface totale hors (233) (m²) : _____

Surface totale hors (234) (m²) : _____

Surface totale hors (235) (m²) : _____

Surface totale hors (236) (m²) : _____

Surface totale hors (237) (m²) : _____

Surface totale hors (238) (m²) : _____

Surface totale hors (239) (m²) : _____

Surface totale hors (240) (m²) : _____

Surface totale hors (241) (m²) : _____

Surface totale hors (242) (m²) : _____

Surface totale hors (243) (m²) : _____

Surface totale hors (244) (m²) : _____

Surface totale hors (245) (m²) : _____

Surface totale hors (246) (m²) : _____

Surface totale hors (247) (m²) : _____

Surface totale hors (248) (m²) : _____

Surface totale hors (249) (m²) : _____

Surface totale hors (250) (m²) : _____

Surface totale hors (251) (m²) : _____

Surface totale hors (252) (m²) : _____

Surface totale hors (253) (m²) : _____

Surface totale hors (254) (m²) : _____

Surface totale hors (255) (m²) : _____

Surface totale hors (256) (m²) : _____

Surface totale hors (257) (m²) : _____

Surface totale hors (258) (m²) : _____

Surface totale hors (259) (m²) : _____

Surface totale hors (260) (m²) : _____

Surface totale hors (261) (m²) : _____

Surface totale hors (262) (m²) : _____

Surface totale hors (263) (m²) : _____

Surface totale hors (264) (m²) : _____

Surface totale hors (265) (m²) : _____

Surface totale hors (266) (m²) : _____

Surface totale hors (267) (m²) : _____

Surface totale hors (268) (m²) : _____

Surface totale hors (269) (m²) : _____

Surface totale hors (270) (m²) : _____

Surface totale hors (271) (m²) : _____

Surface totale hors (272) (m²) : _____

Surface totale hors (273) (m²) : _____

Surface totale hors (274) (m²) : _____

Surface totale hors (275) (m²) : _____

Surface totale hors (276) (m²) : _____

Surface totale hors (277) (m²) : _____

Surface totale hors (278) (m²) : _____

Surface totale hors (279) (m²) : _____

Surface totale hors (280) (m²) : _____

Surface totale hors (281) (m²) : _____

Surface totale hors (282) (m²) : _____

Surface totale hors (283) (m²) : _____

Surface totale hors (284) (m²) : _____

Surface totale hors (285) (m²) : _____

Surface totale hors (286) (m²) : _____

Surface totale hors (287) (m²) : _____

Surface totale hors (288) (m²) : _____

Surface totale hors (289) (m²) : _____

Surface totale hors (290) (m²) : _____

Surface totale hors (291) (m²) : _____

Surface totale hors (292) (m²) : _____

Surface totale hors (293) (m²) : _____

Surface totale hors (294) (m²) : _____

Surface totale hors (295) (m²) : _____

Surface totale hors (296) (m²) : _____

Surface totale hors (297) (m²) : _____

Surface totale hors (298) (m²) : _____

Surface totale hors (299) (m²) : _____

Surface totale hors (300) (m²) : _____

Surface totale hors (301) (m²) : _____

Surface totale hors (302) (m²) : _____

Surface totale hors (303) (m²) : _____

Surface totale hors (304) (m²) : _____

Surface totale hors (305) (m²) : _____

Surface totale hors (306) (m²) : _____

Surface totale hors (307) (m²) : _____

Surface totale hors (308) (m²) : _____

Surface totale hors (309) (m²) : _____

Surface totale hors (310) (m²) : _____

Surface totale hors (311) (m²) : _____

Surface totale hors (312) (m²) : _____

Surface totale hors (313) (m²) : _____

Surface totale hors (314) (m²) : _____

Surface totale hors (315) (m²) : _____

Surface totale hors (316) (m²) : _____

Surface totale hors (317) (m²) : _____

Surface totale hors (318) (m²) : _____

Surface totale hors (319) (m²) : _____

Surface totale hors (320) (m²) : _____

Surface totale hors (321) (m²) : _____

Surface totale hors (322) (m²) : _____

Surface totale hors (323) (m²) : _____

Surface totale hors (324) (m²) : _____

Surface totale hors (325) (m²) : _____

Surface totale hors (326) (m²) : _____

Surface totale hors (327) (m²) : _____

Surface totale hors (328) (m²) : _____

Surface totale hors (329) (m²) : _____

Surface totale hors (330) (m²) : _____

Surface totale hors (331) (m²) : _____

Surface totale hors (332) (m²) : _____

Surface totale hors (333) (m²) : _____

Surface totale hors (334) (m²) : _____

Surface totale hors (335) (m²) : _____

Surface totale hors (336) (m²) : _____

Surface totale hors (337) (m²) : _____

Surface totale hors (338) (m²) : _____

Surface totale hors (339) (m²) : _____

Surface totale hors (340) (m²) : _____

Surface totale hors (341) (m²) : _____

Surface totale hors (342) (m²) : _____

Surface totale hors (343) (m²) : _____

Surface totale hors (344) (m²) : _____

Surface totale hors (345) (m²) : _____

Surface totale hors (346) (m²) : _____

Surface totale hors (347) (m²) : _____

Surface totale hors (348) (m²) : _____

Surface totale hors (349) (m²) : _____

Surface totale hors (350) (m²) : _____

Surface totale hors (351) (m²) : _____

Surface totale hors (352) (m²) : _____

Surface totale hors (353) (m²) : _____

Surface totale hors (354) (m²) : _____

Surface totale hors (355) (m²) : _____

Surface totale hors (356) (m²) : _____

Surface totale hors (357) (m²) : _____

Surface totale hors (358) (m²) : _____

Surface totale hors (359) (m²) : _____

Surface totale hors (360) (m²) : _____

Surface totale hors (361) (m²) : _____

Surface totale hors (362) (m²) : _____

Surface totale hors (363) (m²) : _____

Surface totale hors (364) (m²) : _____

Surface totale hors (365) (m²) : _____

Surface totale hors (366) (m²) : _____

Surface totale hors (367) (m²) : _____

Surface totale hors (368) (m²) : _____

Surface totale hors (369) (m²) : _____

Surface totale hors (370) (m²) : _____

Surface totale hors (371) (m²) : _____

Surface totale hors (372) (m²) : _____

Surface totale hors (373) (m²) : _____

Surface totale hors (374) (m²) : _____

Surface totale hors (375) (m²) : _____

Surface totale hors (376) (m²) : _____

Surface totale hors (377) (m²) : _____

Surface totale hors (378) (m²) : _____

Surface totale hors (379) (m²) : _____

Surface totale hors (380) (m²) : _____

Surface totale hors (381) (m²) : _____

Surface totale hors (382) (m²) : _____

Surface totale hors (383) (m²) : _____

Surface totale hors (384) (m²) : _____

Surface totale hors (385) (m²) : _____

Surface totale hors (386) (m²) : _____

Surface totale hors (387) (m²) : _____

Surface totale hors (388) (m²) : _____

Surface totale hors (389) (m²) : _____

Surface totale hors (390) (m²) : _____

Surface totale hors (391) (m²) : _____

Surface totale hors (392) (m²) : _____

Surface totale hors (393) (m²) : _____

Surface totale hors (394) (m²) : _____

Surface totale hors (395) (m²) : _____

Surface totale hors (396) (m²) : _____

Surface totale hors (397) (m²) : _____

Surface totale hors (398) (m²) : _____

Surface totale hors (399) (m²) : _____

Surface totale hors (400) (m²) : _____

Surface totale hors (401) (m²) : _____

Surface totale hors (402) (m²) : _____

Surface totale hors (403) (m²) : _____

Surface totale hors (404) (m²) : _____

Surface totale hors (405) (m²) : _____

Surface totale hors (406) (m²) : _____

Surface totale hors (407) (m²) : _____

Surface totale hors (408) (m²) : _____

Surface totale hors (409) (m²) : _____

Surface totale hors (410) (m²) : _____

Surface totale hors (411) (m²) : _____

Surface totale hors (412) (m²) : _____

Surface totale hors (413) (m²) : _____

Surface totale hors (414) (m²) : _____

Surface totale hors (415) (m²) : _____

Surface totale hors (416) (m²) : _____

Surface totale hors (417) (m²) : _____

Surface totale hors (418) (m²) : _____

Surface totale hors (419) (m²) : _____

Surface totale hors (420) (m²) : _____

Surface totale hors (421) (m²) : _____

Surface totale hors (422) (m²) : _____

Surface totale hors (423) (m²) : _____

Surface totale hors (424) (m²) : _____

Surface totale hors (425) (m²) : _____

Surface totale hors (426) (m²) : _____

Surface totale hors (427) (m²) : _____

Surface totale hors (428) (m²) : _____

Surface totale hors (429) (m²) : _____

Surface totale hors (430) (m²) : _____

Surface totale hors (431) (m²) : _____

Surface totale hors (432) (m²) : _____

Surface totale hors (433) (m²) : _____

Surface totale hors (434) (m²) : _____

Surface totale hors (435) (m²) : _____

Surface totale hors (436) (m²) : _____

Surface totale hors (437) (m²) : _____

Surface totale hors (438) (m²) : _____

Surface totale hors (439) (m²) : _____

Surface totale hors (440) (m²) : _____

Surface totale hors (441) (m²) : _____

Surface totale hors (442) (m²) : _____

Surface totale hors (443) (m²) : _____

Surface totale hors (444) (m²) : _____

Surface totale hors (445) (m²) : _____

Surface totale hors (446) (m²) : _____

Surface totale hors (447) (m²) : _____

Surface totale hors (448) (m²) : _____

Surface totale hors (449) (m²) : _____

Surface totale hors (450) (m²) : _____

Surface totale hors (451) (m²) : _____

Surface totale hors (452) (m²) : _____

Surface totale hors (453) (m²) : _____

Surface totale hors (454) (m²) : _____

Surface totale hors (455) (m²) : _____

Surface totale hors (456) (m²) : _____

Surface totale hors (457) (m²) : _____

Surface totale hors (458) (m²) : _____

Surface totale hors (459) (m²) : _____

Surface totale hors (460) (m²) : _____

Surface totale hors (461) (m²) : _____

Surface totale hors (462) (m²) : _____

Surface totale hors (463) (m²) : _____

Surface totale hors (464) (m²) : _____

Surface totale hors (465) (m²) : _____

Surface totale hors (466) (m²) : _____

Surface totale hors (467) (m²) : _____

Surface totale hors (468) (m²) : _____

Surface totale hors (469) (m²) : _____

Surface totale hors (470) (m²) : _____

Surface totale hors (471) (m²) : _____

Surface totale hors (472) (m²) : _____

Surface totale hors (473) (m²) : _____

Surface totale hors (474) (m²) : _____

Surface totale hors (475) (m²) : _____

Surface totale hors (476) (m²) : _____

Surface totale hors (477) (m²) : _____

Surface totale hors (478) (m²) : _____

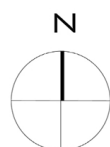
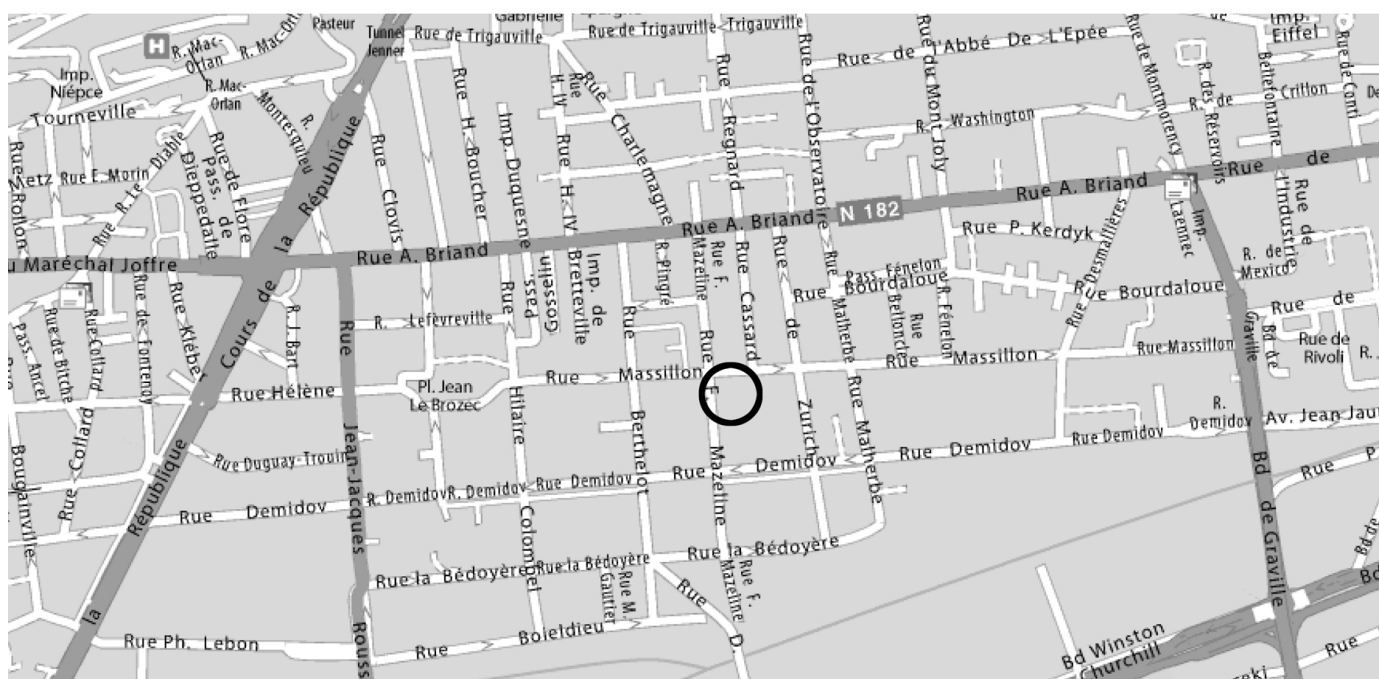
Surface totale hors (479) (m²) : _____

Surface totale hors (480)

PLAN DE SITUATION (PCMI 1)

Le plan de situation permet de repérer votre terrain dans la commune.

Il permet également de déterminer les règles d'urbanisme applicables à votre projet (zonage du Plan Local d'Urbanisme, périmètre de protection d'un monument historique...).



Extension d'une maison individuelle **PCMI 1 Plan de situation**

Explications :

- Utiliser une carte routière ou un plan de la ville (format 21 x 29,7 cm).
- Indiquer l'orientation (le Nord).
- Localiser votre terrain avec un repère.
- Mentionner le nom des rues.

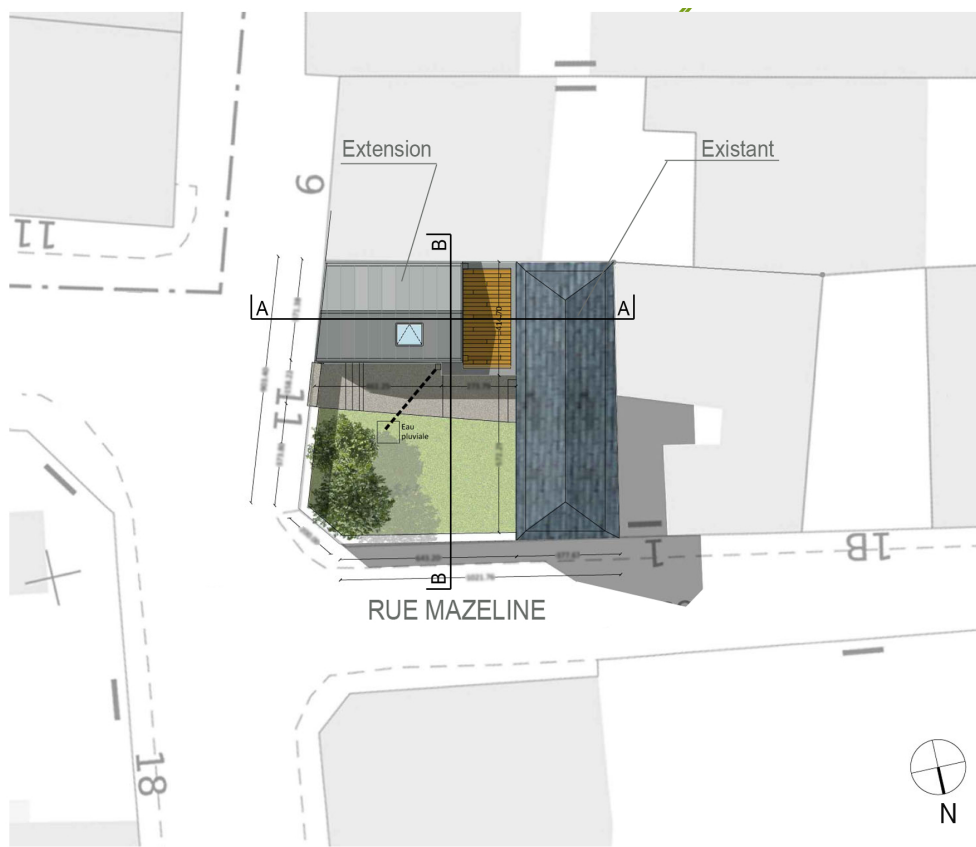
Astuces :

- La ville de Petit-Quevilly peut vous fournir un plan.
- Utiliser un site de géolocalisation (Google Earth, cadastre.gouv.fr, etc).

PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS ET DES BÂTIMENTS À DÉMOLIR (PCMI 2 et PC MI 19)

Le plan de masse présente le projet dans sa totalité (terrain, constructions à conserver, à modifier, à démolir, à édifier).

Il permet de vérifier la compatibilité du projet avec les règles du Plan Local d'Urbanisme (accès, réseaux, implantation, emprise, hauteur, stationnement, espaces verts.).



Extension d'une maison individuelle **PCMI 2 Plan de masse** - échelle 1/200

Explications :

- Établir un plan du terrain avec une échelle (ex : 1 cm = 1 m).
- Mentionner toutes les cotes (longueur, largeur...).
- Mentionner toutes les distances (du bâtiment à la limite de propriété).
- Indiquer l'orientation (le Nord).
- Indiquer l'endroit à partir duquel les photos (jointes à votre demande) ont été prises et l'angle de prise de vue.

Le plan fait apparaître :

- La rue, le terrain, la limite de propriété et tous les bâtiments existants (maison, garage, abri de jardin...).
- Les bâtiments à démolir ou à modifier.
- Les bâtiments à édifier.
- Les raccordements aux réseaux (eau, assainissement, électricité).
- Les espaces verts (pelouse, potager...).
- Les arbres et les arbustes existants, à supprimer, à planter.
- Les allées de desserte (piéton, voiture).
- La place de stationnement.
- Trait de coupe (ex : AA -BB).

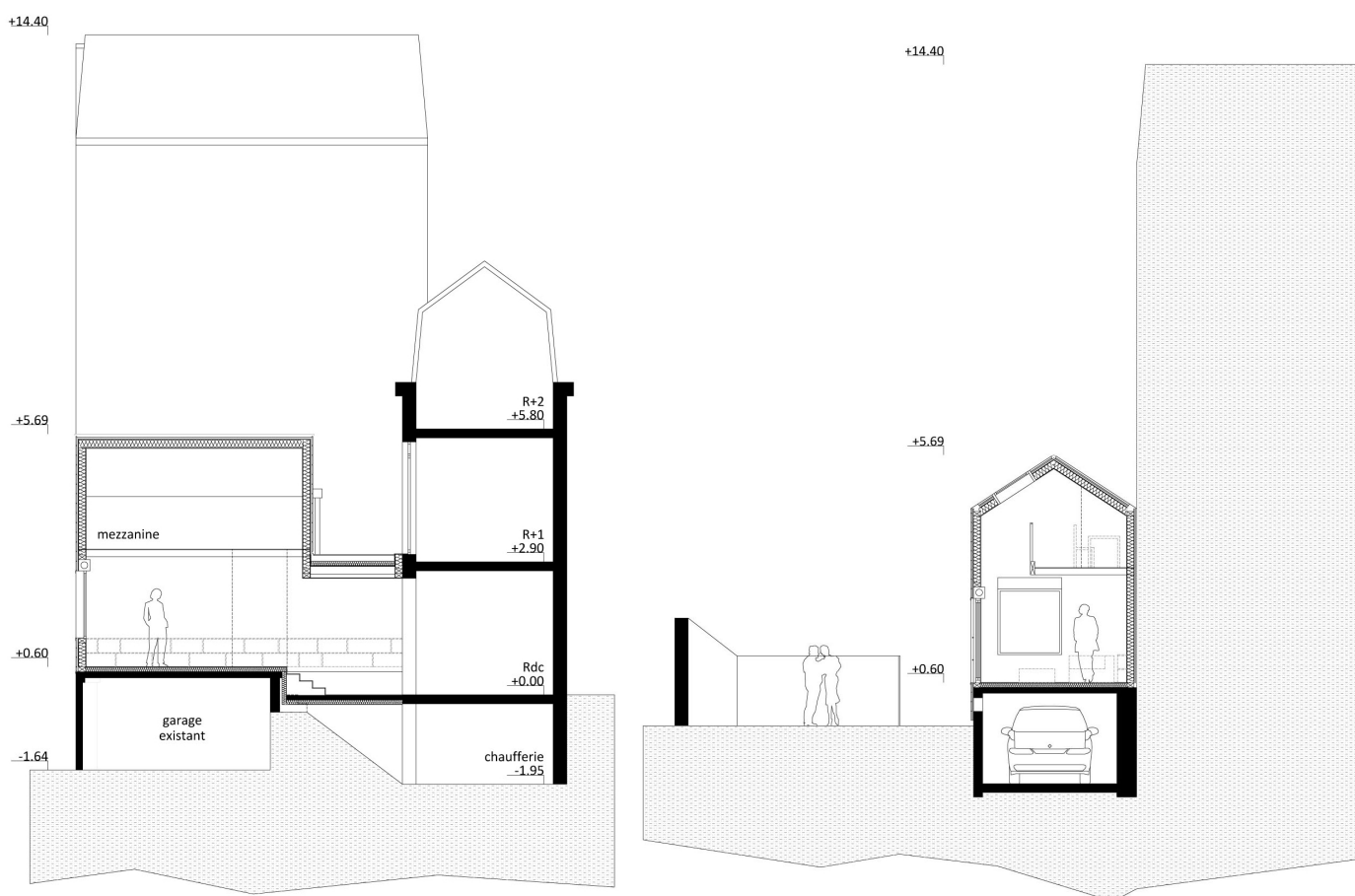
Astuces :

- Faire 2 plans :
- Un plan état actuel.
 - Un plan état futur.

PLAN EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION (PCMI 3)

Le plan en coupe complète le plan de masse (fiche n° 2).

Il permet de comprendre l'adaptation de la construction à la topographie du terrain (terrain plat ou en pente, remblais ou déblais à effectuer).



PCMI 3 Extension d'une maison individuelle **coupe longitudinale et coupe transversale** - échelle 1/100

Explications :

- Établir un plan avec une échelle.
- Mentionner toutes les cotes (longueur, largeur, hauteur).

Faire figurer sur le plan :

- Le profil du terrain avant travaux (terrain naturel) et après travaux.
- L'implantation de la construction par rapport au profil du terrain.
- Le volume extérieur de la construction (la représentation des planchers intérieurs n'est pas obligatoire).
- Les hauteurs de la construction par rapport au terrain naturel (au sommet du toit, à la gouttière).

Astuces :

- Faire 2 plans :
- Un plan état actuel.
 - Un plan état futur.

Reporter la position de la coupe sur le plan de masse, pour une meilleure compréhension.

NOTICE DÉCRIVANT LE PROJET (PCMI 4)

La notice présente l'état actuel du terrain et le quartier dans lequel il se situe. Elle décrit le projet. Elle justifie vos choix (conception architecturale, adaptation au terrain, respect du paysage). Elle permet de comprendre l'intégration du projet dans l'environnement.

L'objet du présent dossier de demande de permis de construire est l'extension d'une maison individuelle édifiée à la fin du 19^e siècle en limite de fond de parcelle (matériaux dominants : brique pour les murs, ardoise et zinc pour le toit).

Le projet d'extension est prévu d'être implanté entre la limite sur voie publique et la maison existante, en surélévation du garage existant et en limite séparative sud le long d'un immeuble R+3+comble.

La situation de la propriété est : 11 rue Mazeline 76 140 Petit-Quevilly.

La parcelle est d'une superficie de 110m² dont environ 27m² de surface bâtie au sol.

Le niveau moyen du sol au niveau du jardin est de 1.10m par rapport au niveau de la rue Mazeline et à un niveau équivalent à celui de la rue Massillon.

Le projet est prévu d'être réalisé en ossature bois. La couverture ainsi que les façades seront en zinc pré-patiné.

Les menuiseries extérieures (au nombre de trois) seront constituées de bois (à l'intérieur) et d'aluminium (à l'extérieur).

La teinte retenue pour l'aspect extérieur des menuiseries est un gris moyen "gris galet" nuancier MC France (fabriquant de menuiseries mixtes bois-aluminium), teinte la plus proche de la teinte "quartz" retenue pour le zinc des façades et du toit, de sorte qu'il n'y ait pas de fort contraste entre les deux matériaux.

La dimension des menuiseries n'excède pas 2.15m de hauteur. Les menuiseries seront mises en œuvre au nu intérieur du mur (dans la continuité des plaques de plâtre). Les volets roulants aluminium (coffres intégrés à l'ossature bois non apparents) seront de la même teinte que les menuiseries extérieures (gris moyen).

La couverture, constituée de zinc pré-patiné teinte quartz sera mise en œuvre de façon traditionnelle, à joints debouts (espacement tous les 50 cm).

Une fenêtre de toit est prévue d'être mise en œuvre en partie nord de l'extension, au nu de la couverture, afin qu'il n'y ait pas de débordement et que cette fenêtre de toit soit la plus discrète possible (dimension 1mx1m).

L'extension (d'une hauteur de 6m par rapport au niveau du jardin), s'implante dans la continuité du garage existant de la maison, et marque une rupture du mur-pignon aveugle de la propriété voisine haut d'environ 16m par rapport au niveau de la rue. Le projet d'extension s'implantant en limite de voie publique génère également une continuité progressive du front bâti au niveau de la rue.

L'emploi du zinc pour ce projet d'extension est motivé pour son caractère pérenne, traditionnel et à la fois moderne, et également parce que ce matériau apparaît sur de nombreuses modénatures ou partie de façades des constructions alentours.

Extension d'une maison individuelle **PCMI 4** - notice descriptive

Explications :

La notice complète les autres pièces de votre dossier.

À rédiger dans ce document :

1 - Le terrain et l'environnement

- La description du terrain, à la date du dépôt de la demande (situation, surface, clôture, bâtiments existants, état des constructions et de la végétation).
- Le contexte des abords (existence de constructions voisines, à quelle distance, leur hauteur, leurs matériaux de construction).

2 - Le projet

- Les changements prévus dans l'aménagement du terrain (élément modifié ou supprimé).
- La conception du projet (implantation, organisation, composition).
- Le traitement du projet en limite de terrain (sur rue, vers les voisins).
- Le choix des matériaux et des couleurs.
- Le traitement des espaces libres (surface en espace vert, pelouse, plantations).
- L'accès au terrain, la place de stationnement.

Astuces :

- Rédiger la note en 2 parties (le terrain et l'environnement - le projet).
- Joindre la fiche technique des matériaux et/ou des photos de réalisations, similaires à votre projet.

PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES (PCMI 5)

Le plan des façades et des toitures montre, de manière précise, l'aspect extérieur du bâtiment à réaliser.

Pour une extension, il représente également la construction existante.



Extension d'une maison individuelle **PCMI 5 Façades** - échelle 1/100

Explications :

- Établir un plan avec une échelle.
- Mentionner toutes les cotes (longueur, largeur, hauteur de la construction et des ouvertures).
- Présenter toutes les façades, même si elles sont aveugles.
- Indiquer l'orientation (façade Nord, Sud, Est et Ouest).

Faire figurer sur le plan tout élément visible de l'extérieur :

- Les murs, les toitures, les auvents, les poteaux, les portes, les fenêtres, les volets.
- Les éléments de décors (corniche, encadrement, soubassement).
- La répartition des matériaux (partie en clin, en brique, en enduit ou peinte...).
- Le choix de tous les matériaux et la couleur (tuile rouge, menuiserie PVC blanc, enduit lisse blanc, barreaudage métal laqué gris...).

Astuces :

- Faire 2 plans :
- Un plan état actuel.
 - Un plan état futur.

DOCUMENT GRAPHIQUE (PCMI 6)

Le document graphique permet d'apprécier l'insertion du projet avec les constructions voisines.



Extension d'une maison individuelle **PCM6 Insertion**

Explications :

C'est une représentation en volume.

Elle montre votre projet et son environnement proche.

Pour exprimer votre choix :

- Faire un croquis à main levée ou un photomontage ou une simulation informatique.
- Représenter le projet, les constructions existantes sur le terrain, les bâtiments voisins, la rue, sans oublier le paysagement (arbres, arbustes).

Astuces :

Utiliser un logiciel de représentation en 3D.

Prendre une photo du lieu de la construction et intégrer votre projet, dans la photo, à l'aide d'un papier calque.

PHOTO DE PRÈS ET DE LOIN PHOTO DU BÂTIMENT À DÉMOLIR (PCMI 7, 8, et 19)

Les photos permettent de visualiser le lieu d'implantation du projet. Elles présentent les terrains proches et les terrains éloignés de la construction à édifier. Elles permettent de visualiser le bâtiment à démolir.



Extension d'une maison individuelle
PCMI 7
Photographie du terrain dans son environnement proche



Extension d'une maison individuelle
PCMI 8
Photographie du terrain dans son environnement lointain

Explications :

Les photos montrent :

- Le bâtiment à démolir, le cas échéant.
- Le lieu d'implantation de la construction à réaliser.
- La construction existante (si l'agrandissement est accolé à la maison).
- Les constructions voisines du projet.
- La rue, les bâtiments, et les clôtures.

Astuces :

Pour une meilleure compréhension du projet, prenez plusieurs photos.

ATTESTATION RÉGLEMENTATION THERMIQUE (RT 2012 - RE 2020) (PCMI 14-1 ou PCMI 14-2)

L'attestation permet de s'assurer que vous avez bien pris en compte les exigences de la réglementation thermique lors de la conception de votre projet.

Il est vivement conseillé de faire appel à un professionnel qualifié pour vous aider dans cette démarche (bureau d'étude thermique, architecte...).



Explications :

Cette exigence vise à réduire vos dépenses énergétiques.

Pour établir l'attestation :

- Télécharger le formulaire, disponible sur www.rt-batiment.fr
- Compléter le document avec l'aide du professionnel de votre choix.
- Signer l'attestation (c'est la preuve de votre engagement).

Astuces :

Pour comprendre les exigences de la nouvelle réglementation thermique (RT 2012 - RE 2020), retrouver toutes les informations sur le site www.rt-re-batiment.developpement-durable.gouv.fr

TABLEAU DES SURFACES RECOURS À L'ARCHITECTE Outil d'aide

Faire appel à un architecte est en principe obligatoire.

Exception :

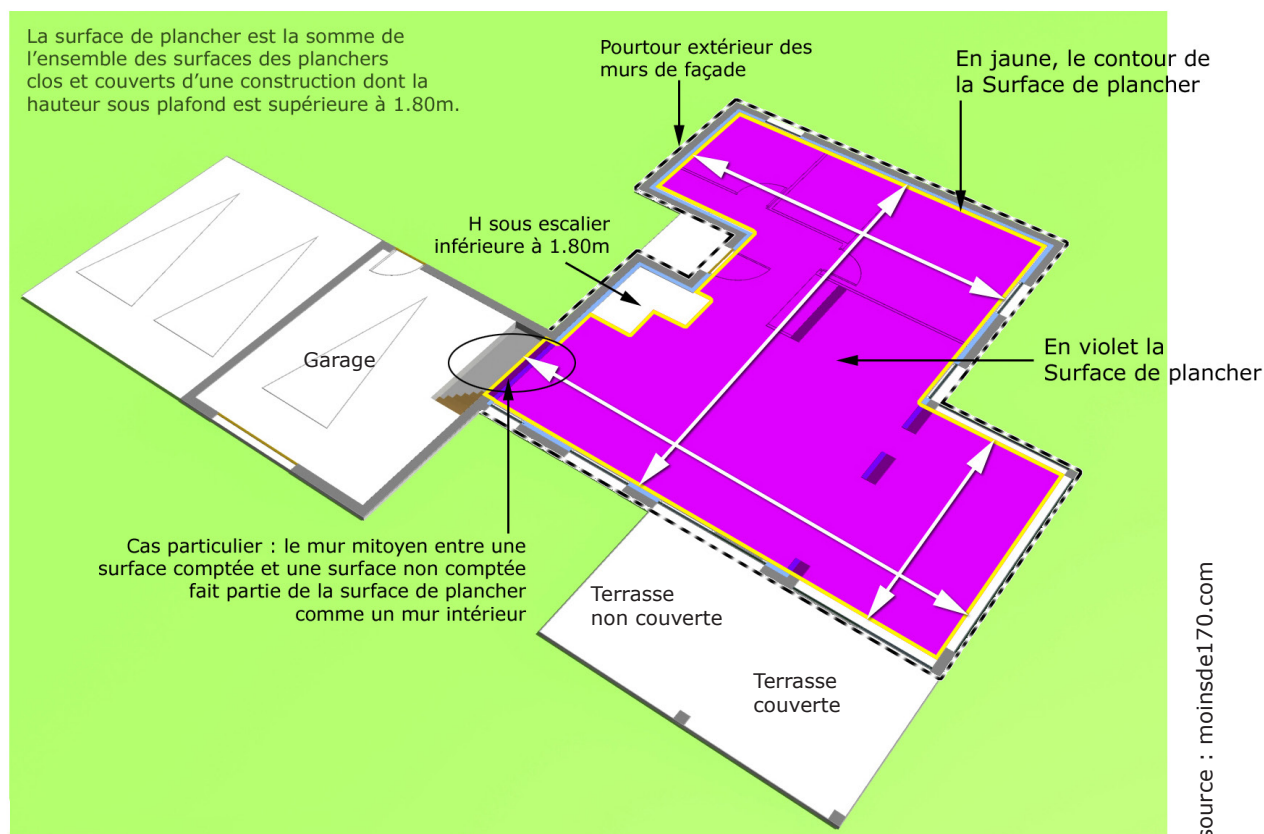
Vous êtes un particulier construisant pour vous-même et votre construction n'excède pas 150 m² (de surface de plancher ou d'emprise au sol).

Fiche d'aide pour le calcul de la surface de plancher et de la surface taxable
Articles R.331-7 et R.112-2 du code de l'urbanisme
Cette fiche constitue une aide pour le calcul des surfaces. Elle ne doit pas être jointe à votre demande.

Imprimer
Enregistrer
Réinitialiser

	Surface existante (A)	Surface démolie ou supprimée (B)	Surface créée (C)	Surface totale (A) - (B) + (C)
La somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert calculée à partir du nu intérieur des façades, sans prendre en compte l'épaisseur des murs entrant les embrasures des portes et fenêtres				
Dont on déduit :				
Les vides et trémies correspondant au passage de l'ascenseur et de l'escalier	-	-	-	-
Les surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1m00	-	-	-	-
→ surface taxable assiette de la taxe d'aménagement	=	=	=	=
Dont on déduit :				
Les surfaces de planchers aménagées en vue du stationnement des véhicules motorisés ou non, y compris les rampes d'accès et les aires de manœuvres	-	-	-	-
Les surfaces de planchers des combles non aménageables pour l'habitation ou pour des activités à caractère professionnel, artisanal, industriel ou commercial	-	-	-	-
Les surfaces de plancher des locaux techniques nécessaires au fonctionnement d'un groupe de bâtiments ou d'un immeuble entre qu'une maison individuelle au sens de l'article L. 231-1 du code de la construction et de l'habitation, y compris les locaux de stockage des déchets	-	-	-	-
Les surfaces de plancher des caves ou des celliers annexes à des logements, dès lors que ces locaux sont desservis uniquement par une partie commune	-	-	-	-
D'une surface égale à 10% des surfaces de plancher affectées à l'habitation telles qu'elles résultent le cas échéant de l'application des déductions précédentes, dès lors que les logements sont desservis par des parties communes entières	-	-	-	-
→ surface de plancher	=	=	=	=

- Reporter la surface de plancher en page n°3 du formulaire PC
- Reporter la surface taxable sur la déclaration "calcul des impositions"



LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Autorisation accordée - Suite du projet

Imprimer Enregistrer Réinitialiser 1/2

Déclaration d'ouverture de chantier

Vous devez utiliser ce formulaire pour : Déclarer que vous avez commencé les travaux ou aménagements autorisés.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet
La présente déclaration a été reçue à la mairie
le Cachet de la mairie et signature du receveur

1 - Désignation du permis

☐ Permis de construire ⇨ N°

☐ Permis d'aménager ⇨ N°

2 - Identité du déclarant (Le déclarant est le titulaire de l'autorisation)

Vous êtes un particulier Madame ☐ Monsieur ☐
Nom : Prénom :

Vous êtes une personne morale
Dénomination : Raison sociale :
N° SIRET : Catégorie juridique :
Représentant de la personne morale : Madame ☐ Monsieur ☐
Nom : Prénom :

Imprimer Enregistrer Réinitialiser 1/2

Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

Vous devez utiliser ce formulaire pour : Déclarer l'achèvement des travaux de construction ou d'aménagement. Déclarer que les travaux de construction ou d'aménagement sont conformes à l'autorisation et respectent les règles générales de construction. Déclarer que le changement de destination ou la division de terrain a été effectué et est conforme au permis ou à la déclaration préalable.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet
La présente déclaration a été reçue à la mairie
le Cachet de la mairie et signature du receveur

1 - Désignation du permis ou de la déclaration préalable

☐ Permis de construire ⇨ N°

☐ Permis d'aménager ⇨ N°

S'agit-il d'un aménagement pour lequel l'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finition des voiries? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, date de fin des voiries fixée au :

☐ Déclaration préalable ⇨ N°

2 - Identité du déclarant (Le déclarant est le titulaire de l'autorisation)

Vous êtes un particulier Madame ☐ Monsieur ☐
Nom : Prénom :

Durée de validité de l'autorisation

- Travaux à commencer dans les 3 ans suivant l'obtention de l'autorisation.
- Ne pas interrompre le chantier pendant plus d'un an.

Affichage de l'autorisation

- Sur votre terrain et de manière lisible depuis la rue.
- Dès sa réception et pendant toute la durée du chantier (voir modèle panneau d'affichage sur service-public.fr)

Droit des tiers et recours

- L'autorisation (arrêté) est un acte administratif. Elle est délivrée sous réserve du droit des tiers. Elle ne vérifie pas les règles de droit privé (servitude de vue ou de passage, mitoyenneté, etc.).
- Recours possible dans les 2 mois suivant l'affichage sur le terrain.

Ouverture de chantier

- Transmission en mairie (dépôt du formulaire ou envoi en lettre recommandée AR) dès le commencement des travaux.
- Utiliser le formulaire Cerfa n° 13407 joint à l'autorisation.

Achèvement et conformité

- Transmission en mairie (dépôt du formulaire ou envoi en lettre recommandée AR) dès l'achèvement des travaux.
- Utiliser le formulaire Cerfa n°13408 joint à l'autorisation.

Pour tout renseignement complémentaire :

La Direction de l'Aménagement
et de l'Urbanisme
Hôtel de Ville
Place Henri-Barbusse à Petit-Quevilly
tél : 02.35.63.75.50
mail : amenagement-urbanisme@petit-quevilly.fr

Bénéficiez d'un conseil gratuit :

Le Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme et d'Environnement
27 rue F. Mitterrand à Petit-Quevilly
tél : 02.35.72.94.50
site : www.caue76.org

Espace Info Énergie de la Métropole
Rouen Normandie
14 bis avenue Pasteur
76000 Rouen
tél 0 800 021 021
site : mrn.metropole-rouen-normandie.fr/conseil-energie-dans-la-metropole